

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana
=====

MINISTERE DE
L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU
BUDGET

Antananarivo, le **21 JUIN 2006**

SECRETARIAT GENERAL

NOTE A TOUS

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

N° 206 /MEFB/SG/DGD

Objet : Mise en place du Contrôle d'Identification des Véhicules
Importés d'Occasion (CIVIO)

A partir du **15 juillet 2006**, les véhicules d'occasion importés à Madagascar seront soumis au contrôle de la SGS.

Etant donné la particularité de ce type d'importation, les dispositions relatives à ce contrôle sont les suivantes :

- Ouverture par l'importateur d'une Demande de Vérification à l'Importation (DVI) auprès de la SGS,
- Emission d'un Rapport d'Inspection Recevabilité (RIR) par la SGS, présentant la fiche signalétique du véhicule, sa valeur et la position tarifaire pour les besoins du dédouanement,
- Emission d'un Rapport d'Inspection Enlèvement (RIE) par la SGS, après paiement des droits et taxes par l'importateur.

Sont donc soumises à ce contrôle toutes importations à titre individuel ou commercial de véhicules d'occasion des catégories B, C, D, et E tels que définis par le code de la route et dédouanés quelque soit le régime qui leur est assigné (C, S).

Sont par contre exclus les motocycles et cyclomoteurs (catégorie A), les véhicules aménagés pour la conduite par des handicapés (catégorie F), les véhicules importés par les membres des missions diplomatiques et consulaires dans le cadre de leur changement de résidence ainsi que les tracteurs agricoles et engins de travaux publics (catégorie G) lesquels restent soumis à la procédure actuelle.

Toutefois, la mise à la consommation des véhicules en suite d'admission temporaire suit les règles habituellement admises pour l'application de la réfaction et de la longévité technique.

La valeur des véhicules ne tiendra compte ni du kilométrage pour les véhicules en général, ni de l'état pour les véhicules endommagés.

Tous les véhicules de plus de huit (8) ans seront considérés comme ayant huit (8) ans pour la détermination de la valeur.

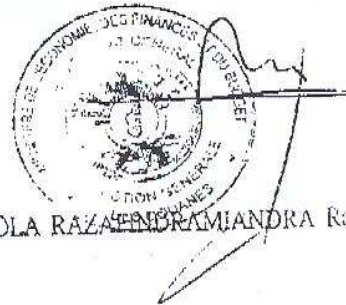
Pour des raisons de simplification, le montant du fret pour la détermination de la valeur en douane des véhicules sera forfaitaire suivant le tableau joint en annexe et fera au besoin l'objet de mises à jour.

Je tiens à préciser que cette formalité n'exclut pas les contrôles a posteriori ni les redressements à la hausse dûment établis.

La participation au programme CIVIO est fixée à 40 Euros par véhicule de la catégorie B et 70 Euros par véhicule des catégories C, D et E à verser directement ou par virement bancaire au compte SGS n°00003 02073 000024 38 BFV SG - Antanimena au cours du jour indiqué par la banque. Cette procédure est valable avec toutes les banques par transfert auprès de la BFV.

En cas de suspicion de vol ou de vol caractérisé, l'importateur sera tenu personnellement responsable. La liste de ces véhicules sera régulièrement communiquée aux Autorités compétentes.

Toutes dispositions antérieures contraires à la présente sont abrogées.



VOLA RAZAFINDRAMANDRA Ramiandrasoa

Fret minimal en euros à prendre en considération pour le dédouanement à l'importation des véhicules d'occasion

Véhicules nus déchargés à Toamasina - Port :

	Provenance		Autres pays
	Europe	Océan Indien (La Réunion, Maurice, Mayotte, Comores, Seychelles, Afrique du Sud)	
Voiture de tourisme, familiales, 4x4 châssis court	1.000	200	Frêt réellement payé
Voiture 4x4 châssis long, Véhicule Utilitaire Leger (pick-up et fourgonnettes), et minibus (de 10 à 30 places)	1.300	300	
Véhicules de transport (plus de 30 places), tracteurs routiers, camions porteurs et remorques	2.700	700	

Véhicules en conteneurs déchargés à Toamasina Port:

	Provenance		Autres pays
	Europe	Océan Indien (La Réunion, Maurice, Mayotte, Comores, Seychelles, Afrique du Sud)	
Conteneur de 20'	2.700	500	Frêt réellement payé
Conteneur de 40'	5.500	1000	

Véhicules nus déchargés dans les autres ports :

	Provenance		Autres pays
	Europe	Océan Indien (La Réunion, Maurice, Mayotte, Comores, Seychelles, Afrique du Sud)	
Voiture de tourisme, familiales, 4x4 châssis court	1.100€	250	Frêt réellement payé
Voiture 4x4 châssis long, Véhicule Utilitaire Léger (pick-up et fourgonnettes), et minibus (de 10 à 30 places)	1.400€	350	
Véhicules de transport (plus de 30 places), tracteurs routiers, camions porteurs et remorques	3.000€	750	

Véhicules en conteneurs déchargés dans les autres ports :

	Provenance		Autres pays
	Europe	Océan Indien (La Réunion, Maurice, Mayotte, Comores, Seychelles)	
Conteneur de 20'	2900	1000	Frêt réellement payé
conteneur de 40'	5800	2500	

